



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## fédérations

Question écrite n° 22548

### Texte de la question

Mme Martine Pinville attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le fait qu'il existe à la fois la fédération française de ball-trap, qui régit les disciplines non olympiques, et la fédération française de tir, qui regroupe les disciplines olympiques : pistolet, carabine mais aussi ball-trap (fosse olympique, skeet olympique et double-trap). Aussi, pour que les tireurs puissent pratiquer, ils doivent aujourd'hui posséder deux licences, alors qu'ils utilisent les mêmes fusils, les mêmes plateaux et les mêmes installations. De même, les associations doivent adhérer aux deux fédérations. Cet état de fait apparaît anormal pour les associations et les pratiquants (3 500 dans la région Poitou-Charentes) qui doivent payer deux cotisations pour une même utilisation. Elle lui demande donc de bien vouloir envisager un éventuel regroupement de ces deux fédérations, tel qu'il existait en 1986, ce qui faciliterait la gestion dans tous les domaines (administratif, sportif, réglementaire et statutaire).

### Texte de la réponse

La répartition actuelle des disciplines sportives entre les fédérations de ball-trap (FFBT) et de tir (FFT) répond essentiellement au besoin de cohérence inhérente à la sélection de l'équipe de France de tir pour les jeux Olympiques. Cette répartition est identique à la représentation internationale puisque la FFBT est affiliée à la fédération internationale de tir aux armes sportives de chasse (FITASC) et la FFT à la International Shooting Sport Federation (ISSF). Le ministère de la santé et des sports (MSS) n'a pas été sollicité par l'une ou l'autre de ces fédérations concernant les problèmes des doubles licences pour les tireurs utilisant un fusil de chasse et des doubles affiliations pour les associations support des stands de tir. Si le cas se présentait, le MSJSVA apporterait son soutien à la mise en place de toutes solutions permettant de favoriser la pratique sportive.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Pinville](#)

**Circonscription :** Charente (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22548

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Santé et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 mai 2008, page 3768

**Réponse publiée le :** 10 février 2009, page 1381